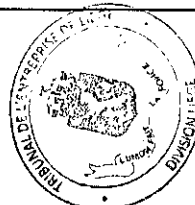


Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25010745***

Greffe

08 JAN. 2025

N° d'entreprise : **885 380 168**

Nom

(en entier) : **SEMAFORMA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **rue Bonne Fortune, 102, 4430 ANS****Objet de l'acte : cooptation de nouveaux administrateurs, nomination et cessation de
fonction de délégués à la gestion journalière****I. Décision de coopter deux administrateurs**

Le conseil d'administration réuni ce 11 décembre 2024 a décidé, tous les administrateurs étant présents, à l'unanimité des voix de :

-de coopter en qualité d'administratrice Isabelle BOLLETTE domiciliée, place Pierre Lemarchand, 30A, 4910 THEUX en remplacement de Marie-Paule DELLISSE, Ferme de Meez, 7, 5500 BOUVIGNES dont la démission a été publiée aux Annexes du Moniteur belge le 24 juillet 2023

-de coopter en qualité d'administrateur Juan NAVARRO VALERO domicilié rue de Remouchamps, 2A, bte 21, 4141 LOUVEIGNE en remplacement d'Hervé PERSAIN, domicilié rue du Bois d'Ohey, 275, 5530 OHEY dont la démission a été publiée aux Annexes du Moniteur belge le 17 décembre 2024.

II. Décision de nommer deux délégués à la gestion journalière

Le conseil d'administration désigne comme personnes chargées de la gestion journalière :

-Jeannine CHEVEAU, domiciliée rue de Rotheux 260/5 4100 Seraing,

-Fabienne SERVAIS, domiciliée, rue de Lantin n° 86 à 4000 Liège (Rocourt).

Ces personnes possèdent tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférents à cette gestion quotidienne. Elles agissent en qualité d'organe individuellement.

III. Décision de mettre fin à un mandat de délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration décide de mettre fin au mandat de gestion journalière de Vinciane SCHOUPPE, domiciliée rue François Hanon, 54B, 4340 FOOZ

IV. Composition actuelle des organes de l'ASBL**1. Le conseil d'administration est composé de**

-Isabelle BOLLETTE, domiciliée, place Pierre Lemarchand, 30A, 4910 THEUX, dont le mandat doit être confirmé par l'AG de juin 2025

-Michel DAVAGLE, domicilié 3A, Avenue Reine Astrid, 4500 HUY dont le mandat se termine en juin 2027

-Juan NAVARRO VALERO domicilié rue de Remouchamps, 2A, bte 21, 4141 LOUVEIGNE, dont le mandat doit être confirmé par l'AG de juin 2025

-Karin TOUSSAINT, domiciliée rue de la Libération, 28, 5000 NAMUR dont le mandat se termine en juin 2025

-Pierre VAN HOYE, domicilié rue de Stockay, 5, 6997 FANZEL dont le mandat se termine en juin 2027.

2. L'organe de représentation générale

Conformément à la décision du conseil d'administration du 21 juin 2023 publiée aux Annexes du Moniteur du 24 juillet 2023, sont désignés comme personne disposant, en tant qu'organe, du pouvoir de représenter individuellement l'association dans tous les actes juridiques :

-Michel DAVAGLE, domicilié 3A, Avenue Reine Astrid, 4500 HUY dont le mandat se termine en juin 2027

-Karin TOUSSAINT, domiciliée rue de la Libération, 28, 5000 NAMUR dont le mandat se termine en juin 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

3. L'organe de gestion journalière

Conformément à la décision du conseil d'administration du 11 décembre 2024, sont désignés comme personne disposant, en tant qu'organe, du pouvoir de gérer et de représenter individuellement l'association dans tous les actes de gestion journalière :

- Jeannine CHEVEAU, domiciliée rue de Rotheux 260/5 4100 Seraing,
- Fabienne SERVAIS domiciliée, rue de Lantin n° 86 à 4000 Liège (Rocourt).

Pour l'ASBL SEMAFORMA,

Michel DAVAGLE,

Administrateur agissant en qualité d'organe disposant de la représentation générale de l'association

Texte

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).